

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 13 mars 2025

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

OBJET : Demandes de subventions.

L'an deux mil vingt-cinq et le treize mars, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTEK.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à M. Cyrille DALSTEIN
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Patricia HARTEK
M. Fabrice BURTIN à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Quira BASTIAN

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions exceptionnelles suivantes :

- 100 euros pour l'Association Départementale des Restaurants et Relais du Cœur.
(A l'unanimité)
- 1 000 euros pour le GECNAL.
(A l'unanimité)
- 100 euros au lycée Félix Mayer de Creutzwald pour le projet d'éducation artistique et culturelle « les Frivolités Lycéennes »,
(A l'unanimité)
- 20 euros pour le conservatoire d'espaces naturels de Lorraine.
(A l'unanimité)
- 120 euros pour la Batterie Fanfare Municipale de Creutzwald.
(A l'unanimité)

Publié le : 13.03.2025

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 13 mars 2025
Tous les membres présents ont signé au registre
Ham-sous-Varsberg, le 13 mars 2025
Le Maire, Edmond BETTINGER



**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 13 mars 2025

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

**OBJET : Cession des parcelles 55 et 177 section 01 et parcelles 288 et 309
section 02.**

L'an deux mil vingt-cinq et le treize mars, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTER.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à M. Cyrille DALSTEIN
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Patricia HARTER
M. Fabrice BURTIN à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Quira BASTIAN

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant le programme de réhabilitation de la rue de l'église,

Considérant que la municipalité souhaite permettre aux propriétaires de la rue de l'église d'acquérir les usoirs au droit de leurs parcelles,

Considérant que les parcelles 55 et 177 section 01 et parcelles 288 et 309 section 02 ne sont pas utilisées par la commune,

Considérant que lesdits terrains ne sont pas susceptibles d'être affectés utilement à un service public communal,

Considérant que lesdits terrains appartiennent au domaine privé communal,

Considérant l'estimation de la valeur vénale des terrains établie par le service des Domaines en date du 03 décembre 2024 de 20 € / m².

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de ces terrains et d'en définir les conditions générales de vente.

Au vu de la réunion avec les propriétaires de la rue de l'église, le programme de réhabilitation n'intègre pas les usoirs qui seront aménagés par les propriétaires.

Cet aménagement nécessitant des coûts pour les propriétaires, la commune souhaite proposer un tarif inférieur à celui fixé par le service des Domaines pour encourager les propriétaires à réaliser l'acquisition et l'aménagement des terrains.

Il est proposé au conseil municipal de valider la cession de ces terrains au tarif de 5 € / m².

Après avoir pris connaissance des documents, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE la cession des terrains susmentionnés au prix de 5 € HT/m².
- DIT que tous les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession des terrains, dans les conditions prévues au CGCT et dont les actes seront dressés par un notaire dans les conditions de droit commun.

Publié le : 13.03.2025

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 13 mars 2025
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 13 mars 2025
Le Maire, Edmond BETTINGER



**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 13 mars 2025

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

**OBJET : Lancement de l'élaboration du Schéma Directeur d'Eaux
Pluviales et du Zonage d'Eaux Pluviales.**

L'an deux mil vingt-cinq et le treize mars, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTER.

Absent (s) avant donné procuration : M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à M. Cyrille DALSTEIN
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Patricia HARTER
M. Fabrice BURTIN à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Quira BASTIAN

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2224-10, conférant aux communes la responsabilité de la gestion des eaux pluviales urbaines ;
- Le Code de l'Environnement, en particulier ses articles L. 211-1 à L. 211-3 relatifs à la gestion équilibrée et durable des ressources en eau ;
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) en vigueur, qui fixe les grandes orientations pour la gestion de l'eau ;
- Les enjeux liés à la gestion des eaux pluviales pour limiter les risques d'inondation, protéger les milieux aquatiques et garantir une urbanisation maîtrisée ;
- la délibération du Comité du Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement Sud de la Bisten n°DCS_31102024_12 du 31 octobre 2024 proposant la création d'un groupement de commande publique avec les communes du territoire pour mener concomitamment l'élaboration des zonages et des schémas directeurs d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ;

Considérant :

- La nécessité de mieux anticiper et gérer les flux d'eaux pluviales dans un contexte d'urbanisation croissante et de changement climatique ;
- L'opportunité d'établir un Schéma Directeur d'Eaux Pluviales (SDEP) pour définir une stratégie globale et cohérente en matière de gestion des eaux pluviales sur le territoire communal et intercommunal ;
- L'intérêt technique et financier de mener les études dans un cadre de commandes publiques groupées ;
- L'obligation réglementaire de mettre en œuvre un zonage des eaux pluviales pour déterminer les solutions adaptées à chaque secteur de la commune ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1) De lancer l'élaboration du Schéma Directeur d'Eaux Pluviales (SDEP) et du Zonage des Eaux Pluviales pour l'ensemble du territoire communal ;
- 2) D'autoriser le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces documents stratégiques, notamment :
 - D'adhérer au groupement de commandes pour la réalisation des études de zonage d'eau et de nommer le Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement Sud de la Bisten mandataire du groupement ;
 - La recherche de financements (subventions, fonds européens, etc.) pour limiter l'impact financier sur le budget communal ;
- 3) De préciser que le Schéma Directeur d'Eaux Pluviales devra inclure :
 - Une analyse des dysfonctionnements actuels et des risques liés aux eaux pluviales (inondations, pollution, etc.) ;
 - Une proposition de solutions techniques et financières adaptées à la gestion des eaux pluviales, incluant des aménagements pour favoriser leur infiltration et leur stockage ;
 - Une priorisation des actions à mettre en œuvre selon les urgences et les contraintes budgétaires.
- 4) De préciser également que le Zonage d'Eaux Pluviales devra définir :
 - Les secteurs à risques nécessitant des infrastructures spécifiques ;
 - Les zones où les techniques alternatives d'infiltration seront privilégiées ;
 - Les contraintes à intégrer dans les projets d'aménagements futurs.
- 5) De mandater le Maire pour tenir informé le Conseil Municipal de l'avancement des travaux et pour soumettre à approbation les documents finaux avant leur adoption.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

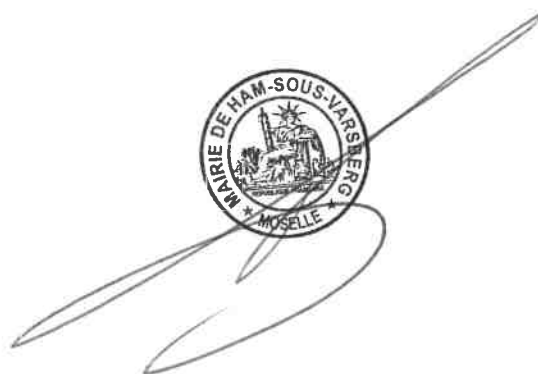
- 1) Accepte de lancer l'élaboration du Schéma Directeur d'Eaux Pluviales (SDEP) et du Zonage des Eaux Pluviales pour l'ensemble du territoire communal ;
- 2) Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces documents stratégiques, notamment :
 - D'adhérer au groupement de commandes pour la réalisation des études de zonage d'eau et de nommer le Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement Sud de la Bisten mandataire du groupement ;
 - La recherche de financements (subventions, fonds européens, etc.) pour limiter l'impact financier sur le budget communal ;
- 3) Précise que le Schéma Directeur d'Eaux Pluviales devra inclure :
 - Une analyse des dysfonctionnements actuels et des risques liés aux eaux pluviales (inondations, pollution, etc.) ;
 - Une proposition de solutions techniques et financières adaptées à la gestion des eaux pluviales, incluant des aménagements pour favoriser leur infiltration et leur stockage ;
 - Une priorisation des actions à mettre en œuvre selon les urgences et les contraintes budgétaires.
- 4) Précise également que le Zonage d'Eaux Pluviales devra définir :
 - Les secteurs à risques nécessitant des infrastructures spécifiques ;
 - Les zones où les techniques alternatives d'infiltration seront privilégiées ;
 - Les contraintes à intégrer dans les projets d'aménagements futurs.

5) Mandate Monsieur le Maire pour tenir informé le Conseil Municipal de l'avancement des travaux et pour soumettre à approbation les documents finaux avant leur adoption.

Publié le : 13.03.2025

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 13 mars 2025
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 13 mars 2025
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 13 mars 2025

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 13

OBJET : Projet de réhabilitation des calvaires.

L'an deux mil vingt-cinq et le treize mars, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTEK.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à M. Cyrille DALSTEIN
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Patricia HARTEK
M. Fabrice BURTIN à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Quira BASTIAN

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Le présent projet a pour objet de réhabiliter les calvaires de la commune de Ham-sous-Varsberg.

Cette opération vise plusieurs objectifs :

- Faire connaître et perdurer l'histoire de ces monuments,
- Embellir la commune en maintenant en bon état son patrimoine.

Vu le plan de financement prévisionnel du projet « Réhabilitation des calvaires ».

Coût des travaux HT		29 481,09 €
Subvention « Fonds PRYA »	30,00 %	8 844,33 €
Appel aux dons	37,31 %	11 000,00 €
FCTVA		5 803,29 €
Reste à la charge de la commune		9 636,76 €

Le maire propose au conseil municipal de valider ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable au projet cité ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour le dispositif « Fonds PRYA » abrité par la Fondation Notre Dame,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles le projet est éligible,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Publié le : 13.03.2025

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 13.03.2025

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 13.03.2025

Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle
Arrondissement
de Boulay

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 13 mars 2025

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 13

OBJET : Compte administratif 2024.

L'an deux mil vingt-cinq et le treize mars, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTEK.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à M. Cyrille DALSTEIN
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Patricia HARTEK
M. Fabrice BURTIN à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Quira BASTIAN

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Pour ce vote, Monsieur le Maire doit quitter l'Assemblée. Il sort de la salle du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Estelle DECHOUX DOYEN, 1^{ère} Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Edmond BETTINGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions de crédits complémentaires de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

VUE GENERALE

<u>COMMUNE</u>		
<u>Section de Fonctionnement</u>	<u>Crédits ouverts</u>	<u>Crédits réalisés</u>
Total Dépenses	1 709 010.00	1 368 379.98
Total Recettes	1 709 010.00	1 508 217.31
<u>Résultat de la section de</u>	<u>Excédent de clôture</u>	<u>402 003.26</u>

<u>fonctionnement</u>		
<u>Section d'Investissement</u>	<u>Crédits ouverts</u>	<u>Crédits réalisés</u>
Total Dépenses	2 321 000.00	1 244 011.10
Total Recettes	2.321 000.00	1 596 068.62
<u>Résultat d'investissement</u>	<u>Excédent de clôture</u>	<u>633 414.72</u>
<u>Solde d'exécution</u>	<u>Résultat de clôture</u>	<u>1 035 417.98</u>

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT LORRAINE

<u>Section de Fonctionnement</u>	<u>Crédits ouverts</u>	<u>Crédits réalisés</u>
Total Dépenses	2 405 327.84	937 658.92
Total Recettes	2 405 327.84	989 671.42
<u>Résultat de la section de fonctionnement</u>	<u>Excédent de clôture</u>	<u>1 038 082.22</u>
<u>Section d'Investissement</u>	<u>Crédits ouverts</u>	<u>Crédits réalisés</u>
Total Dépenses	2 140 317.84	937 658.92
Total Recettes	2 140 317.84	937 658.92
<u>Résultat d'investissement</u>	<u>Déficit de clôture</u>	<u>937 658.92</u>
<u>Solde d'exécution</u>	<u>Résultat de clôture</u>	<u>100 423.30</u>

BUDGET ANNEXE – ESPACE SAINT-LAMBERT

<u>Section de Fonctionnement</u>	<u>Crédits ouverts</u>	<u>Crédits réalisés</u>
Total Dépenses	44 010.00	10 075.31
Total Recettes	44 010.00	2 235.54
<u>Résultat de la section de fonctionnement</u>	<u>Déficit de clôture</u>	<u>10 210.69</u>
<u>Section d'Investissement</u>	<u>Crédits ouverts</u>	<u>Crédits réalisés</u>
Total Dépenses	740 766.28	304 666.03
Total Recettes	740 766.28	164 930.28
<u>Résultat d'investissement</u>	<u>Déficit de clôture</u>	<u>387 349.22</u>
<u>Solde d'exécution</u>	<u>Résultat de clôture</u>	<u>- 397 559.91</u>

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif « Commune » de l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif « Lotissement Lorraine » de l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif « Espace Saint-Lambert » de l'exercice 2024.

Publié le : 13.03.2025

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 13.03.2025

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 13.03.2025

Le Maire, Edmond Bettinger



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 13 mars 2025

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
présents : 13

OBJET : Compte de gestion 2024.

L'an deux mil vingt-cinq et le treize mars, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTEK.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à M. Cyrille DALSTEIN
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Patricia HARTEK
M. Fabrice BURTIN à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Quira BASTIAN

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Monsieur Edmond BETTINGER, Maire, présente les comptes de gestion 2024, à savoir :

- Pour la commune avec un excédent de fonctionnement de 402 003.26 euros et un excédent d'investissement de 633 414.72 euros.
- Pour le budget annexe Lotissement Lorraine avec un excédent de fonctionnement de 1 038 082.22 euros et un déficit d'investissement de 937 658.92 euros.
- Pour le budget annexe Espace Saint-Lambert avec un déficit de fonctionnement de 10 210.69 euros et un déficit d'investissement de 387 349.22 euros.

Le compte de gestion pour le budget « Commune » 2024 est adopté à l'unanimité.

Le compte de gestion pour le budget « Lotissement Lorraine » 2024 est adopté à l'unanimité.
Le compte de gestion pour le budget « Espace Saint-Lambert » 2024 est adopté à l'unanimité.

Publié le : 13.03.2025

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 13.03.2025

Tous les membres présents ont signé au registre
Ham-sous-Varsberg, le 13.03.2025

Le Maire, Edmond Bettinger



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 13 mars 2025

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
présents : 13

OBJET : Affectation du résultat comptable 2024.

L'an deux mil vingt-cinq et le treize mars, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTEK.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à M. Cyrille DALSTEIN
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Patricia HARTEK
M. Fabrice BURTIN à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Quira BASTIAN

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Le Conseil Municipal décide, au budget principal de la commune d'affecter le résultat de fonctionnement de 2024, d'un montant de 402 003.26 euros pour 0.00 euros au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2025 et pour 402 003,26 euros au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2025.

Publié le : 13.03.2025

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 13.03.2025

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 13.03.2025

Le Maire, Edmond Bettinger



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 13 mars 2025

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
présents : 13

OBJET : Taux d'imposition 2025.

L'an deux mil vingt-cinq et le treize mars, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTEK.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à M. Cyrille DALSTEIN
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Patricia HARTEK
M. Fabrice BURTIN à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Quira BASTIAN

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Vu, les prévisions budgétaires, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir les taux de la taxe foncière sur le bâti (T.B.), de la taxe foncière sur le non bâti (T.N.B.) et de la taxe d'habitation (T.H.).

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,99 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,92 %
- taxe d'habitation : 10,15 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Publié le : 13.03.2025

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 13.03.2025

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 13.03.2025

Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 13 mars 2025

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
présents : 13

**OBJET : Budget Primitif 2025 Commune – annexe Lotissement Lorraine
– annexe Espace Saint-Lambert.**

L'an deux mil vingt-cinq et le treize mars, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTER.

Absent (s) avant donné procuration : M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à M. Cyrille DALSTEIN
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Patricia HARTER
M. Fabrice BURTIN à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Quira BASTIAN

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Vote du budget primitif 2025 :

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la commune pour l'exercice.

Le budget doit être voté en équilibre réel.

L'équilibre doit être réalisé par section.

Les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère sans minoration ou majoration fictives.

Le remboursement de la dette doit être exclusivement couvert par des recettes propres.

Le compte de gestion est approuvé.

Le compte administratif est voté, le budget primitif reprend le résultat du compte administratif et tient compte des restes à réaliser en dépenses et recettes en section d'investissement.

Toutes les dépenses obligatoires sont inscrites au budget.

Les mouvements d'ordre sont équilibrés en dépenses et recettes.

Le budget est voté par chapitre et opérations.

L'état des restes à réaliser a été transmis au trésorier.

Le conseil a affecté pour le budget principal de la commune le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 d'un montant de 402 003.26 euros pour 0.00 euros au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2025 et pour 402 003,26 euros au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2025.

Le budget est constitué d'un budget principal, du budget annexe lotissement Lorraine et du budget annexe Espace Saint-Lambert.

Le budget est résumé dans le tableau ci-dessous.

Il est globalement conforme aux objectifs définis par la commission des finances réuni le 10 mars 2025.

Proposition :

Voter le Budget Primitif 2025 comme présenté.

L'Assemblée délibérante a voté à l'unanimité pour le présent Budget Primitif de 2025 présenté par M. Edmond Bettinger, Maire :

Balance Générale en euros

Section de Fonctionnement :

DEPENSES :

Opérations réelles	1 723 450.00 €
Virement à la section d'investissement	<u>189 115.26 €</u>
Total section :	1 912 565.26 €

RECETTES :

Opérations réelles	1 510 562.00 €
Résultat reporté	<u>402 003.26 €</u>
Total section :	1 912 565.26 €

Section d'Investissement :

DEPENSES :

Déficit d'investissement reporté	0.00 €
Opérations réelles	1 289 749.22 €
Reste à réaliser	277 600.00 €
Emprunts et dettes	770 000.00 €
Opérations patrimoniales d'ordre	<u>0.00 €</u>
Total section :	2 337 349.22 €

RECETTES :

Excédent d'investissement reporté	633 414.72 €
Opérations réelles	135 000.00 €
Reste à réaliser	0.00 €
Emprunt	1 099 819.24 €
Dotations	265 000.00 €
Affectation	0.00 €
Produit des cessions	15 000.00 €
Virement de la section de fonctionnement	189 115.26 €
Opérations patrimoniales d'ordre	<u>0.00 €</u>
Total section :	2 337 349.22 €

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT LORRAINE :

Section de Fonctionnement :

<u>Dépenses :</u>	
Charges à caractère général	455 000.00 €
Autres charges de gestion courante	10.00 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	15 000.00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	937 658.92 €
Charges financières	15 000.00 €
Virement à la section d'investissement	<u>1 172 668.92 €</u>
Total section :	2 595 337.84 €

<u>Recettes :</u>	
Produits des services, du domaine et ventes diverses	134 486.70 €
Autres produits divers de gestion courante	100.00 €
Opération d'ordre de transfert entre sections	1 407 668.92 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	15 000.00 €
Excédent reporté	<u>1 038 082.22 €</u>
Total section :	2 595 337.84 €

Section d'Investissement :

<u>Dépenses :</u>	
Déficit d'investissement reporté	937 658.92 €
Emprunts	15 000.00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	<u>1 407 668.92 €</u>
Total section :	2 360 327.84 €

<u>Recettes :</u>	
Excédent d'investissement reporté	0.00 €
Emprunt	250 000.00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	937 658.92 €
Virement de la section de fonctionnement	<u>1 172 668.92 €</u>
Total section :	2 360 327.84 €

BUDGET ANNEXE – ESPACE SAINT-LAMBERT :

Section de Fonctionnement :

<u>Dépenses :</u>	
Charges à caractère général	50 279.31 €
Autres charges de gestion courante	2 010.00 €
Charges financières	0.00 €
Opérations d'ordre à l'intérieur section	0.00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
Virement à la section d'investissement	0.00 €
Déficit reporté	<u>10 210.69 €</u>
Total section :	62 500.00 €

<u>Recettes :</u>	
Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €
Dotations et participations	30 000.00 €
Autres produits de gestion courante	32 500.00 €
Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
Opérations d'ordre à l'intérieur section	0.00 €
Excédent reporté	<u>0.00 €</u>
Total section :	62 500.00 €

Section d'Investissement :

Dépenses :

Déficit d'investissement reporté	387 349.22 €
Opération d'équipement	50 000.00 €
Restes à réaliser	50 000.00 €
Emprunts	60 000.00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
Total section :	<u>547 349.22 €</u>

Recettes :

Excédent d'investissement reporté	0.00 €
Emprunt	527 349.22 €
Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €
Autres subventions	20 000.00 €
Opérations d'ordre de transfert	0.00 €
Virement de la section de fonctionnement	0.00 €
Total section :	<u>547 349.22 €</u>

Publié le : 13.03.2025

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 13.03.2025
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 13.03.2025
Le Maire, Edmond Bettinger



**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 13 mars 2025

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

OBJET : Réalisation d'un emprunt.

L'an deux mil vingt-cinq et le treize mars, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTEK.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à M. Cyrille DALSTEIN
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Patricia HARTEK
M. Fabrice BURTIN à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Quira BASTIAN

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

En vue du financement de la voirie du lotissement lorraine, monsieur le Maire propose au conseil municipal de réaliser un emprunt de 200.000,00 € sur 20 ans.

Quatre offres ont été réceptionnées par la municipalité.

L'offre jugée la plus intéressante est celle du Crédit Mutuel.

Le maire propose au conseil municipal d'autoriser la souscription d'un prêt et de choisir le Crédit Mutuel.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise monsieur le maire à signer auprès du Crédit Mutuel un prêt conformément au budget primitif 2025 de 200.000,00 €, dont le remboursement s'effectuera par 80 trimestrialités constantes (3 425.03 €) en capital et intérêts, soit une durée de 20 ans, qui correspond à un taux d'intérêt annuel de 3.30 % fixe. Les frais de dossier s'élèvent à 200,00 €.

S'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

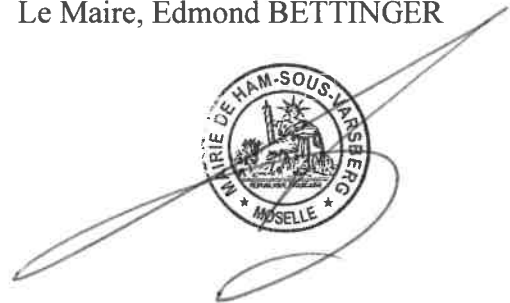
Autorise le maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du prêt.

« Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ».

Publié le : 13.03.2025

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 13 mars 2025
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 13 mars 2025
Le Maire, Edmond BETTINGER



**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 13 mars 2025

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

OBJET : Acquisition d'une partie de la parcelle 161 section 9.

L'an deux mil vingt-cinq et le treize mars, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTER.

Absent (s) avant donné procuration : M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à M. Cyrille DALSTEIN
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Patricia HARTER
M. Fabrice BURTIN à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Quira BASTIAN

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La parcelle 161 section 9 appartient actuellement au département de la Moselle. Cette parcelle comprend la voirie et également une partie du parking utilisé par la pharmacie du Lion.

Le Conseil Départemental nous informe par courrier du 10 janvier 2025 qu'il consent à céder au profit de la Commune ce parking n'étant pas lié à la voirie départementale à l'euro symbolique pour l'aménagement d'un parking communal.

La parcelle concernée a fait l'objet d'un procès-verbal d'arpentage le 14 novembre 2024. Sa contenance est de 3 ares 19 centiares cadastré parcelle 257 section 9.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

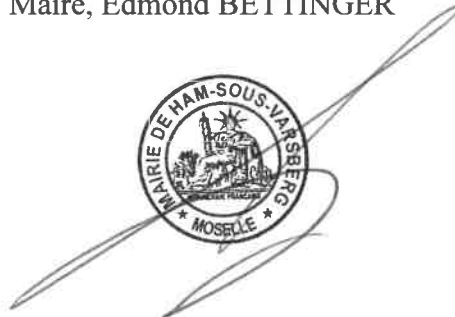
- AUTORISE l'acquisition d'une partie de la parcelle 161 section 9 à l'euro symbolique pour l'aménagement d'un parking communal.

- AUTORISE Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain, dans les conditions prévues au CGCT.

Publié le : 13.03.2025

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 13.03.2025
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 13.03.2025
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 13 mars 2025

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
présents : 13

OBJET : Cession de la parcelle 200 section 10.

L'an deux mil vingt-cinq et le treize mars, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTEER.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à M. Cyrille DALSTEIN
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Patricia HARTEER
M. Fabrice BURTIN à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Quira BASTIAN

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Vu la délibération du 27 octobre 2022 concernant la vente des parcelles du lotissement Lorraine,

Considérant que le terrain de 5,91 ares, parcelle 200 section 10 est le dernier terrain en vente au sein du lotissement communal « Lotissement Lorraine »,

Considérant que ledit terrain n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal,

Considérant que ledit terrain appartient au domaine privé communal,

Considérant que par délibération du 27 octobre 2022 l'ensemble des terrains du lotissement ont été valorisés au même tarif de 9 500 € TTC l'are,

Considérant la situation géographique spécifique du terrain,

Considérant l'offre réceptionnée le mardi 04 mars 2025 concernant l'acquisition de la parcelle à hauteur de 48 000 € TTC, soit 8 121.83 € TTC l'are.

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de ce terrain et d'en définir les conditions générales de vente.

Il est proposé au conseil municipal de valider la cession de ce terrain au tarif de 48 000 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des documents et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE la cession du terrain susmentionné au prix de 48 000 € TTC.
- DIT que tous les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ce terrain, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Publié le : 13.03.2025

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 13 mars 2025
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 13 mars 2025
Le Maire, Edmond BETTINGER



**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 13 mars 2025

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

OBJET : Modification du tableau des effectifs.

L'an deux mil vingt-cinq et le treize mars, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTER.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à M. Cyrille DALSTEIN
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Patricia HARTER
M. Fabrice BURTIN à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Quira BASTIAN

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 13 mars 2025.

Si les postes ne peuvent être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dans les conditions fixées par l'article L 332-8 ou L332-14 du CGFP selon le type de recrutement. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondante.

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré à l'unanimité
Décide

D'approuver la proposition de Monsieur le Maire,
De modifier ainsi le tableau des emplois,
D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour information, les postes communaux ouverts sont fixés comme suit :

Service administratif :

- 1 attaché principal (temps complet)
- 1 rédacteur principal de 1^{ère} classe (temps complet, non pourvu)
- 1 rédacteur (temps complet)
- 2 adjoints administratifs territoriaux principaux de 1^{ère} classe (temps complet, 1 non pourvu)
- 2 adjoints administratifs territoriaux principaux de 2^{ème} classe (temps complet, non pourvus)
- 2 adjoints administratifs territoriaux (temps complet, 1 non pourvu)
- 1 adjoint administratif territorial (temps non complet 7h30/35h00)
- 1 adjoint administratif territorial (temps non complet 10h00/35h00)
- 1 contrat alternance à temps complet

Service technique :

- 1 adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe (temps complet, non pourvu)
- 3 adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe (temps complet, non pourvus)
- 6 adjoints techniques territoriaux (temps complet)
- 1 adjoint technique territorial (temps non complet)
- 1 adjoint technique territorial aux écoles (temps non complet – 31,54 heures)
- 1 adjoint technique territorial aux écoles (temps non complet – 26 heures)

Publié le : 13.03.2025

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 13.03.2025
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 13.03.2025
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 13 mars 2025

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
présents : 13

OBJET : Projet de sécurisation rue de la Gare et des abords du collège.

L'an deux mil vingt-cinq et le treize mars, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTER.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à M. Cyrille DALSTEIN
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Patricia HARTER
M. Fabrice BURTIN à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Quira BASTIAN

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Le projet a pour objet de sécuriser la rue de la Gare et les abords du collège.

Il consiste à l'installation de panneaux pour prioriser l'accès aux chicanes dans la rue de la Gare et à l'installation de panneaux interdit aux voitures dans les voies réservées aux bus au niveau du collège.

Cette opération vise plusieurs objectifs :

- Améliorer la sécurité des usagers,
- Réduire la vitesse rue de la Gare,
- Protéger les piétons,
- Fluidifier les sorties d'école au collège.

Vu les échanges avec l'UTT,

Vu les échanges avec les transporteurs,

Vu le plan de financement prévisionnel du projet,

Projet de sécurisation rue de la Gare et des abords du collège

Coût des travaux HT 5.523,38 €
Subvention AMISSUR 1.657,01 €

FCTVA 1.087,27 €

Reste à la charge a la commune 3.866,37 €

Le maire propose au conseil municipal de valider ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable au projet cité ci-dessus,
- engage la collectivité à achever les travaux avant le 15 octobre 2026,
- engage la collectivité à prendre en charge ultérieurement la gestion des équipements subventionnés,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025,
- autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour le dispositif AMISSUR,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles le projet est éligible,
- autorise Monsieur le Maire à lancer les appels d'offres ou procédures adaptées,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Publié le : 13.03.2025

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 13.03.2025

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 13.03.2025

Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 13 mars 2025

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
présents : 13

OBJET : Cession de la parcelle 509 section 02.

L'an deux mil vingt-cinq et le treize mars, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTER.

Absent (s) avant donné procuration : M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à M. Cyrille DALSTEIN
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Patricia HARTER
M. Fabrice BURTIN à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Quira BASTIAN

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant que le terrain de 36,33 ares, parcelle 509 section 02 n'est pas utilisé par la commune,

Considérant que ledit terrain n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal,

Considérant que ledit terrain appartient au domaine privé communal,

Considérant le projet, proposé par un privé, d'implantation d'une résidence sénior sur ce terrain,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du terrain de 36,33 ares situé section 02 parcelle 509 établie par le service des Domaines par courrier en date du 07 mars 2025,

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de ce terrain et d'en définir les conditions générales de vente.

Après avoir pris connaissance des documents, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE la cession du terrain susmentionné au prix de 190 000,00 € HT.
- DIT que tous les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ce terrain, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Publié le : 13.03.2025

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 13 mars 2025
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 13 mars 2025
Le Maire, Edmond BETTINGER

